



FOOTBALL ANIMATION



COUPE PITCH

SAISON 2026-2027



Dates des différents tours :

Festival U13 G PITCH

1^{er} tour : 12 septembre 2026

2^{ème} tour : 07 novembre 2026

3^{ème} tour : 30 janvier 2027

Finale District : 20 mars 2027 Lieu à définir selon le cahier des charges

Responsable Coupe U13 G Pitch : Didier CLAY et Alain DELHAYE

Festival U13 F PITCH :

1^{er} tour : à définir

2^{ème} tour : à définir

3^{ème} tour : à définir

Finale départementale : 20 mars 2027 Lieu à définir selon le cahier des charges

Responsable Coupe U13F Pitch : Micheline Golawski

Chaque équipe présente devra se présenter avec :

- ✓ Les licences des joueurs et joueuses participant à la compétition (listing avec photos).
- ✓ 6 ballons de taille 4 en bon état (pour l'épreuve du défi ou jonglage).
- ✓ 2 jeux de maillots de couleurs différentes, numérotés.
- ✓ Prévoir chaussures adaptées (Terrain synthétique).
- ✓ Prévoir eaux pour vos joueurs.
- ✓ 10 Joueurs minimum pour le 1^{er} et 2^{ème} tour, avec la possibilité de faire participer 3 U11.
- ✓ A partir du 3^{ème} Tour obligation de présenter 12 joueurs, avec la possibilité de faire participer 3 U11
- ✓ 1 Educateur et 1 Dirigeant par équipe sur le terrain pendant les rencontres (aucune autre personne tolérée).

La commission d'organisation du District statuera sur la justification des absences. Elle aura vocation à tolérer des absences non justifiées pour les équipes filles dont le club présente un effectif restreint.

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la Phase Régionale. Les équipes U13F et U13G, respectant les critères ci-dessus, qui totaliseront le plus grand nombre de point seront qualifiées pour la Phase Régionale selon le format d'organisation de la Ligue

REGLEMENT DE LA COMPETITION FESTIVAL U13 PITCH

Article 1 : ORGANISATION DES TOURS DE QUALIFICATION

Le District organise le challenge U13 PITCH, visant à qualifier 2 équipes pour la phase Régionale (pour les garçons), pour les filles le nombre d'équipes qualifiées pour la phase régionale sera déterminé par la Commission d'Organisation

Article 2 – QUALIFICATION DES JOUEURS ET JOUEUSES

Les joueurs et joueuses ayant participé à une phase du Festival U13 ne peuvent plus, dans la même saison, participer au Festival Foot U13 Pitch avec un autre club ou entente.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard **le 31 janvier 2027**.

Possibilité de faire jouer au maximum **4 joueurs ou joueuses mutés par équipes, dont 1 hors période** (Article 160 des Règlement Généraux de la FFF)

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour les prochaines phases du Festival Foot U13 Pitch.

- Les équipes garçons doivent être composées de 12 joueurs. 1 absence justifiée peut-être tolérée (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours)
- Les équipes filles doivent être composées de 12 joueuses. 3 absences justifiées peuvent être tolérées (certificat médical ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours)

Article 3 – PARTICIPATION DES EQUIPES

Chaque équipe présente devra se présenter avec :

- ✓ Les licences des joueurs et joueuses participant à la compétition (listing avec photos).
- ✓ 6 ballons de taille 4 en bon état (pour l'épreuve du défi).
- ✓ 2 jeux de maillots de couleurs différentes, numérotés.
- ✓ Prévoir chaussures adaptées (Terrain synthétique).
- ✓ Prévoir eaux pour vos joueurs.
- ✓ 1 Educateur et 1 Dirigeant par équipe sur le terrain pendant les rencontres. (Aucune autre personne tolérée).

Article 4 – NOMBRE DE JOUEURS

A partir du 3^{ème} tour :

*Pour les garçons, 12 joueurs par équipe : 1 seule absence justifiée sera tolérée, **dans le cas contraire, l'équipe ne pourra se qualifier à la phase suivante.***

Pour les filles, 12 joueuses par équipe : 3 seule absence justifiée sera tolérée, dans le cas contraire, l'équipe ne pourra se qualifier à la phase suivante.

Article 5 – Numérotation des numéros :

Pour le bon fonctionnement des épreuves, les joueurs doivent avoir le même numéro que sur la feuille de match. **Les numéros autorisés sont de 1 à 12.**

Article 6– DEROULEMENT DES RENCONTRES

Chaque équipe se rencontrera :

- 3x20mn (pour les plateaux de 4 équipes)
- 2 X 30minutes (pour les plateaux de 3 équipes)
- 1 match de 2 mi-temps de 30 minutes si un adversaire Victoire = 3 points, match nul = 1 point, défaite = 0 point. Un tirage au sort organisera les premières rencontres.

A l'issue des rencontres, les équipes classées aux deux premières places seront qualifiées pour le tour suivant.

En cas d'égalité au classement, les critères pour départager les ex-aequo sont :

Le premier tour se réalisera sous cette épreuve.

- 1- L'épreuve de jonglerie, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition de points attribués aux 9 meilleurs joueurs et 8 meilleures joueuses pour les filles. Si l'égalité subsiste, le total des 10 meilleurs sera pris en compte, puis des 11 meilleurs et ainsi de suite.
- 2-
 - a. Réaliser 50 contacts maximum UNIQUEMENT avec les pieds, droit ou gauche, en levant le ballon avec les pieds.
 - b. 2 essais par joueur/joueuse.
 - c. NB : en cas de mauvais départ (le ballon tombe avant le 3^{ème} contact) ; le joueur peut recommencer l'épreuve, l'essai « raté » n'étant pas comptabilisé.
 - d. 20 têtes (départ à la main).

A partir du 2^{ème} tour, **c'est l'épreuve du défi jonglage (qui se trouve en annexe)** qui départagera les équipes : il est obligatoire de le faire avant les rencontres

Article 7 – ARBITRAGE

L'arbitrage sera effectué par un dirigeant des deux autres clubs n'étant pas en confrontations

L'arbitrage à la touche sera effectué par les joueurs remplaçants assistés par un dirigeant

Les règles sont celles en vigueur en compétition U13.

Article 8 – ACTIONS ASSOCIÉES

- Protocoles avant et après match
- Actions PEF (si possible)

Article 9 - CAS NON PREVUS

Ceux-ci seront tranchés par la Commission d'organisation responsable de la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.

Rappel:

Lors des plateaux les équipes doivent fournir un arbitre central qui dirigera des rencontres où son club n'est pas concerné.

Les feuilles de jonglages et de matchs sont à transmettre par les clubs qui accueillent dans les 48 heures. Les résultats des plateaux sont à saisir sur "FAL" par les clubs qui accueillent avant le dimanche soir pour les matchs se déroulant le samedi ou le jeudi soir si match le mercredi.

1° Tour Challenge U 13 PITCH 12/09/2026 à 14H30

JF GUARBEQUE D3	FC HINGES D3	FC AUCHEL D3	US LESTREM D2
OS AIRE D1	STADE BETHUNE D1	USO BRUAY D1	ES BULLY D1
AS LYSOIS D2	US GONNEHEM D2	US HOUDAIN D2	ESD ISBERGUES D2
Int NORRENT-FTS D4	FC BUSNES D4	AJ RUITZ D4	FC LILLERS D3
ES LABEUVRIERE D3	AS BARLIN D2	US ANNEZIN D2	FA ARRAS D1
FC CALONNE F6 D1	US NOEUX D1	US VERMELLES D1	ASBBV D2
Olym BURBURE D2	FC LA ROUPIE D3	ES LAVENTIE D2	OC COJEUL D3
FC VERQUIGNEUL D4	COS MARLES D2	US BAS-PAYS D3	FC DAINVILLE D4
US BIACHE D1	SC ST NICOLAS D1	US BILLY-BERCLAU D1	ES ANGRES D3
ES ST LAURENT D2	ES STE CATHERINE D2	USO MEURCHIN D2	UC DIVION D2
US CROISILLES D2	US RIVIERE D4	AS LENS D3	DIANA LIEVIN D2
ES ARTOIS D4	USA LIEVIN D2	AS SALOME D4	AEEA AIX D3
JF MAZINGARBE D4	ES HAINES D2	ASSB OIGNIES D2	US ROUVROY D2
Olymp LIEVIN D1	USSM LOOS D1	US VIMY D1	Car BILLY-MONT D1
AS NOYELLES/VERM D2	AS VIOLAINES D2	OSC VITRY D3	US GRENNAY D3
USC AVION D3	FCH LENS D3	Calonne LIEVIN D4	RUCH CARVIN D2
UAS HARNES D2	AS BREBIERES D2	US NOYELLES/LENS D1	Stade HENIN D3
AS COURRIERES D1	FC MONTIGNY D1	AFC LIBERCOURT D2	AC NOYELLES-GLDT D1
ES VENDIN D3	JS ECOURT D3	SCPP WINGLES D2	AEE DOORGES D2
AS PONT/VENDIN D4	FC TORTEQUESNE D3	AS NEUVIREUIL D4	ES ELEU D4
US BEUVRY D2	US MONCHY/BOIS D3	US ST POL D2	US COURCELLES D2
FCE LA BASSEE D3	AJ ARTOIS D1	AS MAROEUIL D3	SC FOUQUIERES D3
RC LABOURSE	ATREBATE D4	CS PERNES D2	AOSC SALLAUMINES D3
AFCL BETHUNE D4	CS HABARCQ D2	RC SAINS D2	AS LOISON D4
Olymp HENIN D2	AS FREVENT D2		
ES DOUVRIIN D3	US PAS D2		
CS AVION D1	AS TINCQUIZEL D4		
ES ANZIN D2	EC MAZINGARBE		

Le Président de la Commission,
Alain DELHAYE



Le secrétaire de la Commission,
Didier CLAY

